

ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA 90^e SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION
RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 29 SEPTEMBRE 2022, À LEBEL-SUR-QUÉVILLON

APPROUVÉ LE 10 NOVEMBRE 2022

PROCÈS-VERBAL DE LA 90^E SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 29 SEPTEMBRE 2022 À LABEL-SUR-QUÉVILLON

PRÉSENTS

Cyr, Manon		Ville de Chibougamau
Desgagnés, Claudine		Localité de Valcanton
Dubé, Réal	secrétaire	Ville de Matagami
Dubé, René	président	Ville de Matagami
Elliott, André		Localité de Villebois
Forgues, Daniel		Ville de Chapais
Lafrenière, Guy	2 ^e vice-président	Ville de Lebel-sur-Quévillon
Lebrun, Sébastien		Localité de Radisson
Lemoyne, Denis		Ville de Lebel-sur-Quévillon
Lessard, Isabelle	1 ^{re} vice-présidente	Ville de Chapais (<i>par conférence web</i>)
Poirier, Alain	trésorier	Ville de Chibougamau

INVITÉS

Boivin, Philippe	Directeur régional du MAMH (<i>par conférence web</i>)
------------------	--

ÉGALEMENT PRÉSENTES

Arseneault, Linda	Adjointe de direction
Brousseau, Marie-Claude	Directrice générale
Cloutier, Annie	Coordonnatrice à l'administration et aux finances (<i>par conférence web</i>)
Payer, Annie	Directrice générale adjointe et directrice des affaires juridiques

FORMANT QUORUM

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. René Dubé, président, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 14 h 41.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. René Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de M. Guy Lafrenière, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-09-29-01

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant, avec l'ajout des points 7.1 à 7.3 :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la 89^e séance régulière tenue le 18 août 2022

4. Administration et finances
 - 4.1 Correspondance
 - 4.2 États financiers, chèques émis et salaires payés au 31 juillet et au 31 août 2022
 - 4.3 Fonds Eastmain - États financiers et chèques émis au 31 juillet et au 31 août 2022
5. Ententes et partenariats
 - 5.1 Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT)
 - 5.2 Comité d'investissement commun – FLI-FLS
6. Programmes de soutien au développement économique
 - 6.1 PSE-008 – Plan de gestion de la croissance - CHI
7. Divers
 - 7.1 Visite de M. Jean-François Ramsay, président-directeur général du Conseil de l'industrie forestière du Québec
 - 7.2 Nomination de M. Sébastien Doire, directeur général à la Direction générale d'Eeyou Istchee Baie-James du ministère des Transports
 - 7.3 Mme Manon Cyr, panéliste lors de la soirée électorale à Radio-Canada
8. Questions du public
9. Prochaine séance
10. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 89^E SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 18 AOÛT 2022

Le procès-verbal de la 89^e séance régulière tenue le 18 août 2022 est déposé pour adoption.

Sur proposition de M. Denis Lemoyne, dûment appuyée par M. Sébastien Lebrun.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-09-29-02

D'ADOPTER le procès-verbal de la 89^e séance régulière tenue le 18 août 2022 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1. CORRESPONDANCE

La correspondance du 9 août au 21 septembre 2022 est déposée pour information.

4.2. ÉTATS FINANCIERS, CHÈQUES ÉMIS ET SALAIRES PAYÉS AU 31 JUILLET ET AU 31 AOÛT 2022

Les états financiers, la liste des chèques émis et les salaires payés, au 31 juillet et au 31 août 2022, sont déposés pour adoption.

Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-09-29-03

D'ADOPTER les états financiers, les chèques émis et les salaires payés au 31 juillet et au 31 août 2022, comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3. FONDS EASTMAIN - ÉTATS FINANCIERS ET CHÈQUES ÉMIS AU 31 JUILLET ET AU 31 AOÛT 2022

Les états financiers et la liste des chèques émis au 31 juillet et au 31 août 2022 du Fonds Eastmain sont déposés pour adoption.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-09-29-04

D'ADOPTER les états financiers et les chèques émis au 31 juillet et au 31 août 2022 du Fonds Eastmain comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ENTENTES ET PARTENARIATS

5.1. ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONAL ET DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE EN TOURISME (EPRTNT)

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Tourisme a annoncé, le 5 mai 2022, un investissement de 92 M\$ pour développer le tourisme régional au Québec, dont la reconduction des ententes de partenariat en tourisme fait partie;

CONSIDÉRANT l'ajout du volet en transformation numérique afin de permettre aux entreprises touristiques d'augmenter les interactions virtuelles/numériques avec les clients, et ce, tout en permettant la bonification de l'expérience-client;

CONSIDÉRANT QUE l'Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2022-2025 (l'« EPRTNT ») vise la réalisation des projets de développement et la bonification de l'offre touristique régionale en fonction du *Cadre d'intervention 2021-2025 : Agir aujourd'hui. Transformer demain*, provenant du *Plan d'action pour un tourisme responsable et durable 2025*;

CONSIDÉRANT le nombre d'entreprises touristiques en activité à la Baie-James et la nécessité de stimuler l'économie de la région par la mise en œuvre d'une offre touristique innovante, de qualité et durable;

CONSIDÉRANT l'engagement du ministère du Tourisme d'investir 445 000 \$ dans l'EPRTNT pour la période 2022-2025.

Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Guy Lafrenière.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-09-29-05

QUE l'Administration régionale Baie-James contribue à l'Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2022-2025 à hauteur de 70 000 \$ par année pendant trois ans, soit un total de 210 000 \$;

D'AUTORISER la direction générale à signer, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James, l'Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2022-2025 et tout document connexe à cette entente.

DE DÉLÉGUER à la direction générale la gestion de la partie du Fonds régions ruralité qui sera administrée dans le cadre de cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN – FLI-FLS

CONSIDÉRANT la signature du Contrat de prêt pour l'établissement d'un Fonds local d'investissement (FLI), le 29 septembre 1998, entre le gouvernement du Québec et le Centre régional de développement de la Radissonie;

CONSIDÉRANT la signature de la Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement le 1^{er} novembre 2012 (la « Lettre ») entre les Fonds locaux de solidarité FTQ et le Centre local de développement de la Baie-James (CLDBJ) visant le déploiement du Fonds local de solidarité (FLS);

CONSIDÉRANT la signature de la Convention de partenariat FLI-FLS signée en annexe C de la Lettre et prévoyant la participation conjointe aux investissements de ces deux fonds;

CONSIDÉRANT QUE la Convention de partenariat FLI-FLS prévoit la création d'un comité d'investissement commun (CIC), ses rôles et ses mandats;

CONSIDÉRANT QUE le CIC effectue les investissements dans le cadre des Fonds FLI-FLS et qu'il est décisionnel;

CONSIDÉRANT QUE les Fonds FLI-FLS seront octroyés en appliquant la politique d'investissement et les programmes réguliers de l'Administration régionale Baie-James (l'« ARBJ »);

CONSIDÉRANT QUE l'ARBJ souhaite utiliser un comité déjà formé pour agir comme CIC, soit le comité aviseur mobilisé dans le cadre de la mesure Accès entreprise Québec (le « Comité »);

CONSIDÉRANT QUE la conseillère responsable du dossier de l'ARBJ aux Fonds locaux de solidarités FTQ a confirmé, dans un courriel adressé à la direction générale de l'ARBJ en date du 16 septembre 2022, que la composition du Comité était conforme aux attentes dans le cadre de la représentation du CIC, et ce, conditionnellement à l'ajout d'un représentant de la FTQ;

CONSIDÉRANT QUE l'ARBJ agit aux droits et obligations du CLDBJ à la suite d'une Convention de partage dont la prise d'effet est en date du 21 avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité doivent signer un Code d'éthique et de déontologie afin de préserver leur intégrité dans le cadre de leur fonction.

Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par M. Denis Lemoyne.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-09-29-06

QUE le comité d'investissement commun (le « CIC ») soit composé de :

- La direction générale de l'ARBJ (sans droit de vote);
- Un représentant du conseil d'administration de l'ARBJ provenant de Chibougamau;
- Deux représentants de PME situées sur le territoire sollicités par l'ARBJ;
- Un représentant de la Société de développement de la Baie-James;
- Un représentant de la FTQ.

D'ADOPTER le Code d'éthique et de déontologie du CIC comme présenté;

D'AUTORISER le CIC à prendre toutes décisions à l'égard du financement des projets présentés dans le cadre des fonds locaux d'investissement et des fonds locaux de solidarité ;

D'AUTORISER la direction générale à signer tous documents de nature administrative (lettres d'offre, contrat de prêt, actes d'hypothèques, etc.), de quelque nature qu'ils soient, et à poser tout geste utile ou nécessaire, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James, dans le cadre des décisions liées à la présente résolution;

QUE les décisions prises à l'égard des différents projets soient déposées au conseil d'administration pour information.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PROGRAMMES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

6.1. PSE-008 – PLAN DE GESTION DE LA CROISSANCE - CHI

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de suivi d'entreprise et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE la conception d'un plan d'agrandissement permettra d'assurer la continuité et la croissance des activités de l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE les actionnaires et dirigeants de l'entreprise détiennent une grande expérience dans la gestion d'une résidence pour aînés.

Sur proposition de M. Sébastien Lebrun, dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-09-29-07

D'ACCORDER à 9185-0545 Québec inc. une subvention maximale de 20 000 \$ correspondant à 21 % des coûts de réalisation admissibles pour la réalisation du projet « Plan de gestion de la croissance »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. **DIVERS**

7.1. **VISITE DE M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC**

Le conseil d'administration a eu l'honneur de recevoir à Lebel-sur-Quévillon M. Jean-François Samray, président-directeur général du Conseil de l'industrie forestière du Québec. Les échanges ont été constructifs et conformes aux réalités de la région. Les élus ont émis le souhait de voir cette présence renouvelée pour les prochaines années.

7.2. **NOMINATION DE M. SÉBASTIEN DOIRE, DIRECTEUR GÉNÉRAL À LA DIRECTION GÉNÉRALE D'EYYOU ISTCHEE BAIE-JAMES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

Le président informe les membres du conseil de la nomination de messieurs Sébastien Doire et Sylvain Dallaire, respectivement directeur général et directeur des projets et de l'exploitation de la nouvelle direction générale d'Eeyou Istchee Baie-James du ministère des Transports. Ces derniers exerceront leurs nouvelles fonctions à partir des bureaux situés à Chibougamau.

7.3. **MME MANON CYR, PANÉLISTE LORS DE LA SOIRÉE ÉLECTORALE À RADIO-CANADA**

Le 3 octobre prochain auront lieu les élections générales québécoises 2022 afin de renouveler les 125 sièges de l'Assemblée nationale du Québec. Pour cette occasion, Mme Manon Cyr fera partie de l'équipe de la soirée électorale à Radio-Canada afin de représenter les régions et commenter les résultats. Le président et les membres du conseil d'administration tiennent à lui souhaiter le meilleur des succès lors de cette soirée.

8. **QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question du public.

9. **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le 10 novembre 2022 par conférence web comme prévu au calendrier.

10. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-09-29-08

DE LEVER la séance à 14 h 46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

René Dubé, président

Réal Dubé, secrétaire